**II. Les contrastes du territoire**

1. **La métropolisation du territoire**

Comme on l’a vu dans le chapitre 4, l’économie française est de + en + tournée vers les services. Cette évolution a pour conséquence la métropolisation du territoire. Les métropoles s’étalent de + en + et concentrent les activités et les fonctions de commandement. On y trouve ainsi les quartiers d’affaires, les centres de recherche, les lieux de décision politique ou les activités culturelles.

 Le territoire s’organise autour des métropoles qui sont des pôles attirant l’activité et la concentrant. Les métropoles forment un réseau car elles sont reliées entre elles par les différents axes de transport et réseaux de télécommunications.

 Paris écrase de son poids ce réseau. C’est une métropole mondiale qui concentre les fonctions de commandement aux niveaux national et international (voir la partie 1). Ex. : 1/3 de la richesse nationale y est produite.

Une métropole : une grande agglomération qui concentre les fonctions de commandement et polarise le territoire environnant.

La métropolisation : la concentration des hommes et des activités dans les grandes agglomérations.

Un pôle : une zone de concentration des activités.

Un réseau : ensemble de villes liées entre elles par des relations intenses.

1. **Les contrastes régionaux et locaux**

Les régions littorales de l’ouest et les régions frontalières attirent les habitants et les activités dynamiques (tourisme et hautes technologies) Elles profitent de la mondialisation et de l’intégration à l’Union européenne. Certaines régions rurales sont quant à elle en marge de ces réseaux.

 A l’intérieur des agglomérations, il existe des forts contrastes entre les différents espaces : centres villes, banlieues pavillonnaires, Zones Urbaines Sensibles (ZUS) qui cumulent les problèmes.

1. **L’aménagement du territoire**

Pour aménager le territoire, l’Etat joue un rôle important en lançant des grands projets d’aménagements depuis 50 ans (TGV par exemple). Il est aidé depuis la décentralisation par les collectivités territoriales et l’UE.

Ces politiques d’aménagements du territoire ont des objectifs contradictoires :

* lutter contre les contrastes territoriaux en soutenant les régions rurales ou les quartiers sensibles.
* Renforcer le poids des métropoles pour qu’elles puissent rivaliser dans la compétition mondiale.